

undefined - lundi 27 novembre 2023

Actu locale | Crestois - Diois

SAILLANS

Un nouveau service pour faciliter l'évacuation des déchets d'amiante lié

À partir du 1^{er} décembre, la communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans propose aux particuliers résidant sur son territoire un nouveau service pour faciliter l'évacuation, en toute sécurité, de leurs déchets d'amiante lié. Seul l'amiante lié est accepté (ex : plaques ondulées, tuyaux de canalisations d'eau, conduits de cheminée, dalles vinyle amiantées, bacs horticoles), Pour connaître les démarches à suivre et récupérer un sac spécial amiante, il faut se rendre au siège de l'intercommunalité, 15 chemin des Senteurs à Aouste-sur-Sye les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9 h à 12 h 30, mercredis de 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30. Apporter un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

L'intercommunalité prendra en charge les coûts de traitement jusqu'à un poids maximum de 300 kg par foyer et par an (l'équivalent d'environ 15 plaques fibrociment).

Contact : 04.75.40.03.89. ou accueil@cccps.fr.

